

Demande d'autorisation de tournage à Sainte-Geneviève-des-Bois

Document à compléter et à signer par le demandeur
à adresser par mail au service Culturel

10 jours minimum avant le début du tournage

Autorisations

Tout tournage à Sainte-Geneviève-des-Bois nécessite l'obtention de l'autorisation de la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Toute demande d'autorisation est à adresser à Monsieur Frédéric PETITTA, Maire de Sainte Geneviève, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Frédéric PETITTA
Hôtel de Ville - Service Culturel
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

Le service Culturel aura en charge l'instruction de la demande et est seul habilité à entreprendre les démarches au nom de la société de production ou du particulier sollicitant l'autorisation de tournage. Le demandeur ne devra adresser aucune demande en direct à d'autres services municipaux pour l'obtention de permis ou de services spéciaux.

Le service Culturel est à la disposition du demandeur pour :

- étudier les demandes,
- l'informer sur la réglementation en vigueur et les prescriptions à suivre,
- coordonner les demandes d'occupations de locaux, parcs ou jardins, bâtiments publics ou culturels qui dépendent du domaine de la Ville de Sainte Geneviève Des Bois,
- gérer les demandes de prestations techniques nécessaires au bon déroulement des prises de vues (masquage de marquages au sol, démontage de panneaux de signalisation, de mobilier urbain, interventions électriques...),
- l'informer des autorisations nécessaires sur les sites privés ou dépendant de l'Etat et sur le respect des droits à l'image.

Documents à fournir

Pour toute demande d'autorisation, tout demandeur doit adresser à Monsieur le Maire un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de présentation,
- le présent document de demande d'autorisation de tournage complété et signé,
- un synopsis,
- une attestation d'assurance couvrant **tous les risques** (dégradation matériel, dommages corporels).

Etapes de la procédure

- Le service Culturel étudie le projet et transmet les demandes aux différents services et directions de la Ville concernés ainsi qu'aux partenaires concernés (cimetière russe, maison russe).
- Chaque service/direction étudie la faisabilité et fait établir, s'il y a lieu, un devis d'exécution des prestations demandées.
- Le service Culturel transmet une réponse au demandeur en précisant les points sur lesquels le projet doit être, éventuellement, modifié.
- Les devis et factures sont adressés au demandeur par le service culturel.
- Le règlement des factures est exigible et un justificatif de ce règlement doit être fourni au service Culturel pour l'obtention de l'autorisation définitive.

Coûts à prévoir

Le traitement et la délivrance d'une autorisation sont effectués à titre gracieux.

Les frais à prévoir et à acquitter avant le début du tournage ou des prises de vues sont :

- l'indemnité d'occupation du domaine de la Ville, soit 200€ par journée de tournage de 8h (ou 100€ la demi-journée),
- les frais éventuels d'interventions techniques sur devis d'entreprises à régler directement à l'entreprise prestataire.

Modalités de règlement

Le paiement par chèque à l'ordre du **Trésor Public** devra être adressé à l'adresse suivante, **huit jours avant** le début du tournage :

Service Culturel
Hôtel de Ville
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Autres recommandations et mesures à respecter

La délivrance d'une autorisation de tournage implique pour le demandeur le respect des engagements suivants :

- Se conformer à l'ensemble des avis techniques délivrés par les services des différentes directions de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- Suivre les recommandations concernant les emplacements conseillés pour l'ensemble des véhicules ; Signaler tout tournage en intérieur si des véhicules techniques sont stationnés à proximité.
Aucune neutralisation de stationnement ne peut être effectuée sans l'accord de la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- Une information aux riverains, commerçants, et associations concernées doit être systématiquement diffusée au minimum **trois jours avant le début du tournage**, signalant les contraintes éventuelles pouvant perturber l'environnement (voir exemple de courrier en annexe 1 dont la présentation est à respecter afin d'**harmoniser cette information et la rendre plus compréhensible**). Une copie

de ce courrier ainsi que les modalités d'affichage et de distributions prévues doivent être soumises pour approbation au service Culturel avant diffusion. En cas d'affichage, les courriers devront être enlevés par l'équipe de tournage avant de quitter les lieux ;

- Les équipes de production sont responsables des prestataires mandatés par leur soin pour réserver des emplacements de stationnements en amont des tournages et de leur comportement qui doit être respectueux envers les riverains ;
- Respecter les lieux utilisés qui devront être nettoyés et remis en état ; les frais de nettoyage seront à la charge de la production, dans le cas contraire ;
- Se limiter à occuper les lieux précisés et s'y comporter avec civisme et respect ;
- Toutes les précautions devront être prises pour ne pas dégrader les éléments du domaine public, faute de quoi la société de production aura à supporter les dépenses entraînées par les travaux de remise en état des ouvrages et revêtements de la voie publique qui auraient été causés par le tournage (chaussée, trottoir, mobilier urbain etc...) ;
- Fournir une liste du personnel responsable avec les coordonnées complètes de chacun de ses membres.

En cas de non respect des recommandations prescrites, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois pourra suspendre le tournage.

Les remerciements devront figurer au générique du film, merci de les libeller comme suit :

«Remerciements à la Ville de Sainte Geneviève Des Bois, Monsieur Frédéric PETITTA, Maire et aux habitants »

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TOURNAGE

Date de la demande initiale : _____

Société de production : _____

Adresse : _____

e-mail : _____

Tél. : _____ Fax. : _____

Directeur de société : _____

Directeur de production : _____

e-mail : _____ Tél. : _____

Régisseur ou contact : _____

e-mail : _____ Mobile : _____

Projet de production / titre : _____

Réalisateur : _____

Principaux interprètes : _____

Type de production (long métrage, court métrage, documentaire, fiction tv, film publicitaire ou autre à préciser) : _____

Dates de tournage à Ste Geneviève : _____

Nombre de jours : _____

Préciser la date de chaque journée de tournage, les horaires et le lieu :

Jour 1 : _____

Jour 2 : _____

Jour 3 : _____

Jour 4 : _____

Jour 5 : _____

Jour 6 : _____

Jour 7 : _____

Jour 8 : _____

Nombre de véhicules de jeu : _____

Nombre de véhicules techniques : _____

Animaux (préciser) : _____

Autres matériels de tournage : _____

Demandes particulières :

Installations techniques (indiquer toute installation particulière nécessaire au tournage et pouvant nuire à l'environnement : groupe électrogène, effets spéciaux, jets d'eau etc...) : _____

Equipe de tournage (nombre de personnes par jour) : _____

Assurance couvrant les dommages corporels et dégradations de tous matériels : _____

N° de contrat : _____

Pièces à fournir :

- Demande d'autorisation de tournage dûment complétée et signée par la production
- Attestation d'assurance

Bon pour acceptation,

Fait en 2 exemplaires,

Le _____

Le représentant de la production (nom, prénom, signature & cachet)

ANNEXE 1 : Modèle de lettre

(Papier en-tête société de production)

INFORMATION AUX RIVERAINS SUR LE TOURNAGE D'UN FILM

SOCIETE

OBJET *titre du film et nom du metteur en scène*

LIEU *rue de l'Orangerie*

DATE *vendredi 16/11/08*

HORAIRES *de 9h à 18h*

Description *Dialogue de comédiens, les séquences seront tournées en intérieur (donjon) et en extérieur*

Blocage circulation *8h à 18h*

Stationnement *du 14/11/07 19h au 16/11/07 20h*

Rues concernées *du 3 au 39, rue l'orangerie*

Après l'obtention des autorisations de la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, nous allons procéder au tournage d'un film pour lequel il nous sera nécessaire d'occuper des emplacements de stationnement pour nos véhicules.

Nous nous engageons à faire tous les efforts pour limiter la gêne occasionnée par notre tournage et traiterons le voisinage avec respect.

Nous vous remercions par avance de votre hospitalité et de votre coopération pendant que nous tournerons dans votre quartier.

Pour toute question concernant ce tournage, merci de contacter la production :

Alain
Régisseur
06 07 33 72

Bertrand
Régisseur
06 22 68 45

ou Alouette Production
rue de la Chance
01 72 54 80